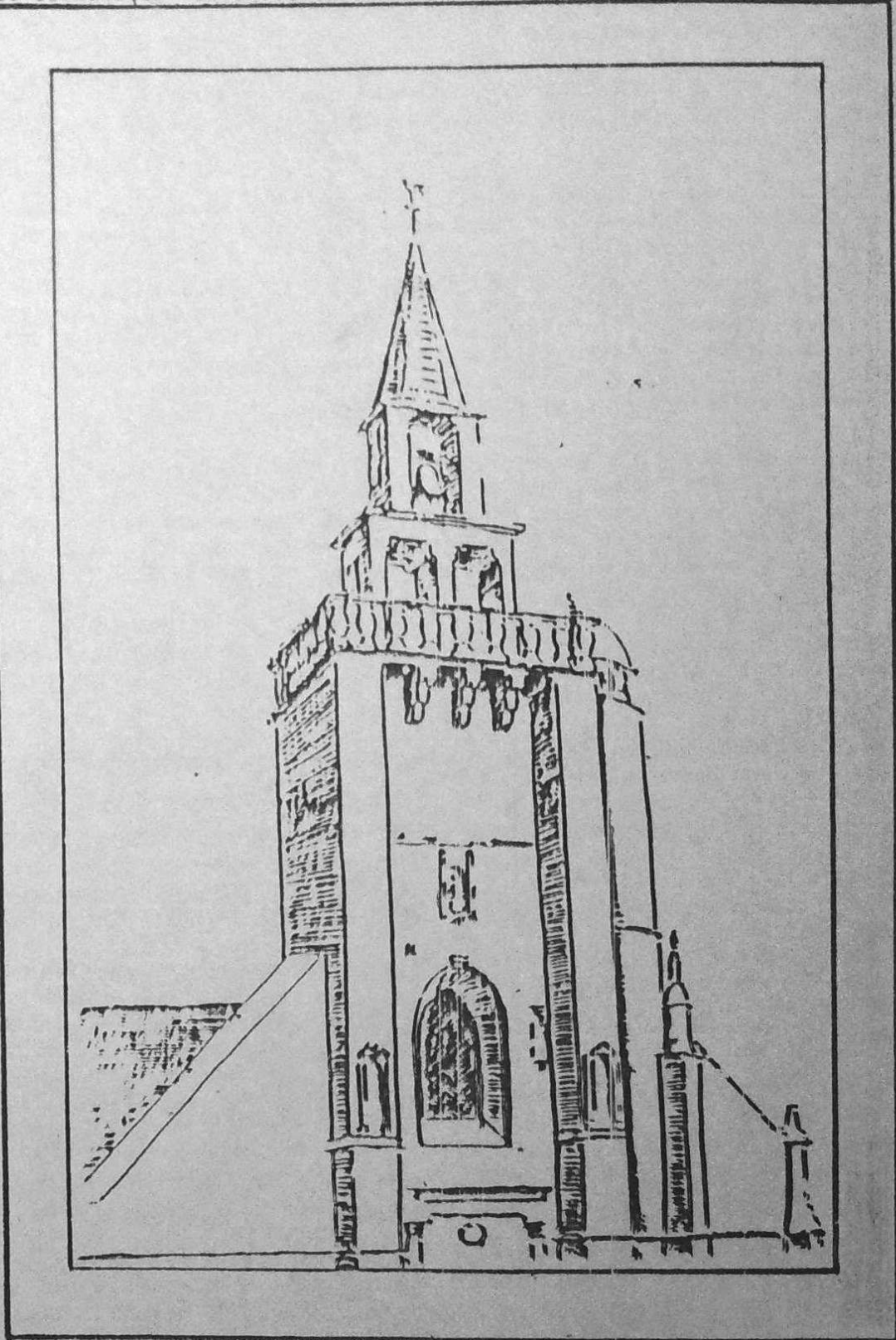


* BULLETIN MUNICIPAL *

La Municipalité, assistée de la Secrétaire de Mairie, ont le plaisir de vous communiquer un Bulletin d'Information Semestriel sur votre Commune.



- Eglise de Plourac'h -

Construite principalement fin XIV^e début XV^e
est classée à l'inventaire des monuments historiques
depuis le 29 Janvier 1912

"Cathédrale de l'Argoat"

LE MOT DU MAIRE

En cette veille de fêtes nous avons le plaisir et la joie de vous offrir le sixième bulletin municipal.

Remercions tout d'abord ceux qui ont bien voulu participer à son élaboration en y proposant des articles et des dessins qui contribuent à le rendre digne de votre lecture.

Ses articles, aussi divers soient-ils, ont été soumis à l'approbation de la commission information composée d'élus lors d'une réunion en Mairie qui est ouverte à tous.

Nous félicitons les bénévoles qui, par tous les temps, travaillent sur le terrain communal et, ainsi, participent à l'embellissement du bourg, de même que ceux de l'association Kevredigezh Sant Gwenole qui, par leur action, permettent la résurrection d'une chapelle renommée victime de nombreuses vicissitudes. A quand le tour de la chapelle Saint Maudez ?

N'oublions pas non plus que notre bourg a besoin d'être plus gai et plus accueillant. Aussi avons nous pensé qu'il serait bon d'entreprendre son fleurissement. C'est pourquoi nous convions toutes les personnes qui se sentent concernées à une réunion qui aura lieu le mercredi 8 janvier 1992 à 20 H 00 à la salle polyvalente de Plourac'h avec le Pays d'Accueil de l'Argoat 22. Venez nombreux.

De même, une somme de 20000 francs a été prévue au budget supplémentaire de 1991 pour l'acquisition d'un terrain qui relie l'école au terrain communal, ceci est en cours de négociation.

La commune de Lohuec a fait nettoyer les bords de l'Aulne en amont. Il serait bon d'en faire de même chez nous.

Nous soumettons à votre approbation le projet d'une bibliothèque municipale dans laquelle tout le monde peut y trouver son intérêt.

La Bibliothèque Centrale de Prêt mettant gratuitement à notre disposition des collections de livres aussi bien pour adultes que pour enfants, renouvelés régulièrement.

Un questionnaire vous est remis avec ce bulletin à ce sujet. Répondez y nombreux avant le 31 janvier 1992. Nous vous signalons que des communes environnantes ont déjà créé leur bibliothèque.

Pour les propriétaires de voitures, sachez que l'arrêté ministériel du 30 octobre 1991 porte obligation d'immatriculation des voitures, cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues. Vous avez jusqu'au 1er mars 1992 pour les faire immatriculer ; celles mises en circulation à compter de cette date devront l'être également.

Nous avons le plaisir de constater que l'exposition de photos sur la commune suscite l'intérêt des Plourachois par les nombreuses visites qu'elle a eu. Elle est toujours présentée pour vous dans la salle de réunion de la Mairie. Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu mettre à disposition leurs photos et invitons ceux qui ont encore des trésors dans leurs greniers à les ajouter au nombre actuel.

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une bonne année 1992

LE MAIRE T. LE MEN

SOMMAIRE

REPONSE DE LUCIEN LE BRIS A L'ARTICLE "REGARD SUR LA COMMUNE" DU BULLETIN N° 5
L'ARMORIQUE DE L'AGE DE FER (SUITE)
COMPTE ADMINISTRATIF 1990 ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1991
RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1990
KEVREDIGEZH SANT GWENOLE
LA CHAPELLE SAINT GWENOLE - ZANT GWENOLE
QU'ELLE EST BELLE NOTRE EGLISE
LE JARDIN PUBLIC
SERVICE BABY SITTING - A.D.M.R. CALLAC
ASSOCIATION CANTONALE DE DECOUVERTES CULTURELLES ET SPORTIVES
SOCIETE DE CHASSE DE PLOURAC'H "LA DIANE"
C'HOARIOU BREIZH - SPORTS ATHLETIQUES BRETONS
LA CYNARA
HISTOIRE D'EAUX
A PROPOS D'UN GUIDE DE PLANTATION
AU JOUR LE JOUR
L'ALBUM DE PHOTOS DE PLOURAC'H
CALENDRIER DES FETES

REPONSE DE LUCIEN LE BRIS A L'ARTICLE "REGARD SUR LA COMMUNE" DU BULLETIN N° 5

Je ne suis pas contre le chemin de randonnée, mais je pense que dans le contexte actuel il y a certainement des choses plus importantes à réaliser, d'autant plus que sous l'ancien mandat déjà bien des chemins ont été incorporés aux terres.

Parlons en justement de l'intérêt collectif et de la procédure primitive, autrement dit le remembrement autoritaire qui est contraire à toute loi démocratique. Puisqu'il permet au maire et à ses conseillers et surtout à la D.P.A. d'imposer sa loi, sans privilèges et diverses magouilles aux profits de quelques uns, ne respectant pas la loi puisque le titre de propriété est inaliénable "article 17 de la constitution". Les élus étant nommés pour gérer les biens de la commune mais non pour disposer du bien des propriétaires.

Le remembrement aurait coûté bien plus cher à la commune et aux paysans et surtout aurait fait plus de dégâts et d'injustices. De plus je ne puis laisser dire que ceux qui voulaient le remembrement ne sont pas capables de s'arranger à l'assable, ce qui laisse à penser bien des choses.

Je ne vous reconnais pas le droit de parler de l'intérêt de la collectivité dans ce domaine. Il serait temps que cesse votre rancœur que vous n'avez pas encore digérée et tout ça dans l'intérêt de cette même collectivité que vous prénez si bien.

Ma porte de Kerdaniel reste ouverte à ceux qui ne sont pas d'accord.

Un fervent et impartial lecteur du bulletin.

LE BRIS Lucien
REBANNE - PLOURAC'H
ZINGALAC - DE BRUNEL

L'ARMORIQUE DE L'AGE DE FER

(SUITE)

LA FIN D'UNE CIVILISATION : ALESIA

La Gaule étant ainsi placée sous la domination de Rome, César put, à loisir, explorer la Grande-Bretagne et la Germanie en 55 et 54 av. J.C. Des troubles éclatant à diverses reprises dans le nord du pays en 54 et 53 av. J.C. montraient cependant que la Gaule n'était pas totalement pacifiée et que de nombreux peuples brûlaient de prendre leur revanche.

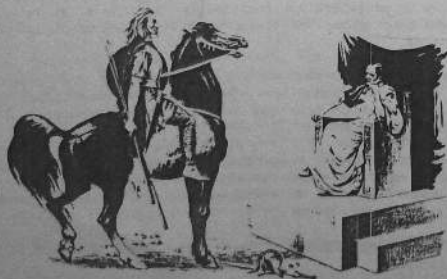
Les Gaulois trouvèrent un chef en la personne de Vercingétorix, fils d'un aristocrate arverne, qui avait été chassé de Gergovie à cause de ses sentiments anti-romains.

Après avoir rassemblé une troupe de partisans, il prit la ville et se fit roi. Sa volonté de fer lui permit de gagner à sa cause de nombreuses tribus du Centre et de l'Ouest de la Gaule, le soulèvement coupant César du gros des légions, stationnées au nord de la Gaule. Après une première série de victoires (prise de Conabum (Orléans) et d'Avaticum (Bourges)), César subit une sévère défaite à Gergovie, chez les Arvernes, qui encouragea les tribus encore hésitantes -les Eduens en particulier- à prendre le parti des révoltés.

Choissant d'attaquer Vercingétorix avant que ce dernier ait pu recevoir d'autres renforts, César rejoignit le reste de son armée et attaqua les Gaulois en terrain découvert, infligeant un cuisant revers à la cavalerie alliée sur le territoire des Séquanes. Vercingétorix, tirant la leçon de la victoire remportée à Gergovie, s'enferma avec son armée dans le camp fortifié d'Alésia (Alise-Sainte-Reine) auquel César mit le siège en l'entourant d'un réseau complexe de fortification destiné à repousser les attaques des assiégés comme celles d'une éventuelle armée de secours. Mandée par Vercingétorix, celle-ci se présenta bientôt devant Alésia et malgré sa masse (Environ 250.000 hommes venant de toute la Gaule) et sa détermination fut totalement vaincue par César. Il ne restait plus à Vercingétorix et ses partisans qu'à se rendre au conquérant (52 av. J.C.).

Cette défaite, si elle ne marqua pas la fin des troubles en Gaule, constituait un tel revers pour les Gaulois que ceux-ci, épuisés par huit années de combats, ne purent que se soumettre à Rome.

Extrait de : "Des Mégalithes aux Cathédrales" Skol Vreizh



L'OCCUPATION ROMAINE

52 av. J.C. Durant les 2 années qui suivent Jules César organise, en fin stratège qu'il est, la romanisation de la Gaule chevelue en s'attachant les élites, en traitant honorablement les états, en comblant de récompenses les principaux citoyens en n'imposant aucune charge nouvelle" (de Bello Gallico VIII 49)



Aussi, exploite-t-il les profonds clivages socio-politiques de la Société Gauloise en utilisant avec habileté les vieilles inimitiés qui opposent les clans et les tribus.

César meurt en 44 av. J.C. à Rome, assassiné par des conspirateurs dont son protégé, Brutus qui commandait la flotte romaine lors du combat naval contre les Vénètes (voir bulletin n° 5)

A partir de cette date, la péninsule armoricaine fera partie de l'Empire romain jusqu'à sa dislocation, à peu près 5 siècles plus tard.

Pendant cette période, un nombre non négligeable de nos ancêtres s'engageront dans les légions romaines et iront combattre sur tous les fronts de l'empire. En Afrique, en Asie et formeront une caste riche et respectée.

L'administration

"La Gaule chevelue" est découpée en 3 provinces : l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique.

L'Armorique fait partie de la 3ème Lyonnaise, dont le siège est à Tours, ce qui ne sera pas sans conséquence par la suite sur le plan administratif et religieux. Celle-ci est divisée en civitates, qui correspondent pour notre région aux territoires des Osismes, Coriosolites, Vénètes, Riedones et Namnètes, placés, pour des raisons qui nous échappent (grand sujet de polémique pour nos historiens) dans la catégorie la moins favorisée, celles gérées par des assemblées de décurions qui décident des affaires financières et administratives, répartissent et collectent les impôts, elles sont divisées en pagi (pays individualisés) correspondant à nos arrondissements.



Notre région semble être une zone fortement militarisée, où l'accent n'est pas mis pour son développement économique comme pour d'autres régions de la Gaule.

Nous sommes très mal renseignés pour cette période sur la population, mais il y a tout lieu de penser qu'elle est certainement très réduite à cause de ces années de guerre, des massacres et déportations par les romains et de l'émigration en masse vers les Iles Bretonnes.

"La Romanisation" par les routes et la création de centres urbains

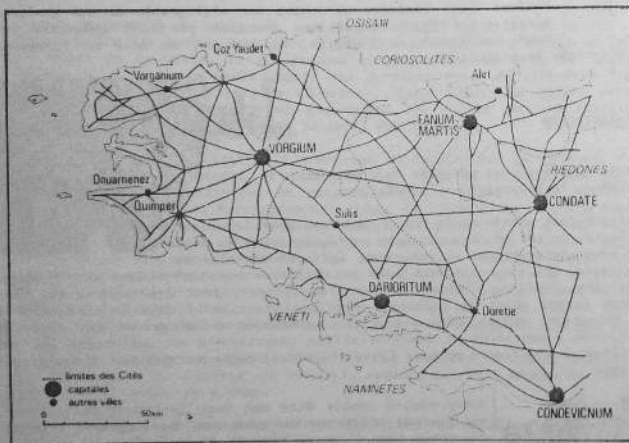
Les Romains perfectionnent les voies gauloises existantes et en créent de nouvelles pour des raisons militaires et commerciales, c'est l'instrument le mieux adapté pour une bonne romanisation ! On peut dire qu'à la fin du 1er siècle ap. J.C. la mise en place du réseau routier prévu est pratiquement achevée.

Contrairement à une opinion très répandue, ces voies ne sont pas uniformément rectilignes bien qu'elles tendent vers la ligne droite. Il faut bien contourner les pentes trop fortes, les zones marécageuses. Les rivières sont franchies à gué, d'où l'existence, de nos jours, de villes à ces passages obligés. (par exemple Lannion, Morlaix, Landerneau, Quimper, Vannes, etc...).

Ces voies, destinées à recevoir des véhicules pesant moins de 500 kg, ont une moyenne de 5 à 8 mètres de large et sont composées d'une succession de couches de sable détritique (ou argile tassée) et de lits de cailloux de taille moyenne. Les pierres du niveau supérieur sont posées à plat et liées par du sable ou du gravier. Les sections pavées ne se rencontrent que près des agglomérations.

Elles sont régulièrement entretenues et jalonnées de bornes milliaires de pierre ou de bois tous les milles -1480 m- ou lieux -2222 m- (à partir du 2ème siècle). Elles ont été entretenues jusqu'à la fin de l'empire romain et ont servi aux communications régionales jusqu'au XVIIIè siècle.

Comme vous pouvez le constater sur cette carte le réseau routier de la péninsule Armoricaine est particulièrement dense et bien élaboré.



La mise en place et l'organisation rationnelle de plaques tournantes va permettre à l'influence romaine de se répandre. Condate (Rennes) chef-lieu des Riedones, Fanum Martis (Corseul) chef-lieu des Coriosolites, Conde Vicnum (Nantes) chef-lieu des Nannètes, Darioiritum (Vannes) chef-lieu des Vénètes et Vorgium (Carhaix) chef lieu des Osismes.

Carhaix est une forteresse de création romaine en plein centre d'un pays hostile qu'il faut à tout prix récupérer à l'ordre latin. Jean Markale (historien et universitaire) nous dit "le nom de Carhaix n'a rien de Breton, il provient de deux termes latins : carorum accessus, c'est-à-dire "l'accès (ou le carrefour) des chars", sens qui est parfaitement en accord avec sa position géographique et avec le nombre invraisemblable de voies romaines qui rayonnent autour de la ville."

Ces chefs-lieux sont tous pourvus de plan régulier à quadrillage orthogonal, de monuments (temple, tribunal, théâtre, thermes, aqueducs (Rennes, Carhaix). Un peu partout fleurissent des établissements romains.

Extrait de l'étude en cours sur l'histoire de PLOURAC'H
Par Henri MAHO, avec la collaboration de Mathieu HAMON

LES CHIFFRES

COMPTE ADMINISTRATIF 1990

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1 489 692,35 Francs et les recettes à 1 620 907,36 francs, soit un excédent de clôture de 131 209,01 francs.

En investissement, les dépenses se sont chiffrées à 512 821,03 francs et les recettes à 1 130 947,32 francs, d'où un excédent de clôture de 618 126,29 francs (restant à réaliser, principalement en voirie).

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1991

Ce budget est à la fois un budget d'ajustement qui rectifie les prévisions de l'exercice en cours, et un budget de report qui tient compte des résultats de l'exercice précédent.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Travaux et services extérieurs.....	45 000,00
Participations et contingents (aide sociale et charges intercommunales)	19 008,00
Allocations-Subventions.....	13 350,00
Frais de gestion générale (Frais P.T.T.).....	388,00
Frais financiers (Intérêts).....	6 600,00
Prélèvement pour dépenses d'investissement.....	65 000,00

Recettes

Produits de l'exploitation (Photocopies et taxes funéraires).....	400,00
Produits domaniaux (concessions cimetière).....	420,00
Récouvrement-subventions (congé de maternité et cours de ferme).....	34 260,00
Dotations globales de fonctionnement.....	27 014,00
Impôts indirects.....	1 186,00
Contributions directes (taxe professionnelle).....	2 185,00
Travaux d'équipement en régie.....	18 271,00
Produits antérieurs.....	51 210,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Acquisition de biens meubles et immeubles :	
- Mairie (calculatrice).....	1 500,00
- Ecole.....	12 502,00
- Acquisition de terrain.....	20 000,00
Travaux de bâtiments et de génie civil :	
- chemin pédestre (report).....	10 000,00
- Voirie 1990.....	310 398,00
- Voirie 1991.....	291 540,00
- route de Pen an Vern.....	152 570,00
- Mairie.....	3 343,00

Recettes

Excédent d'investissement reporté (restant du C.A. 1990).....	618 127,00
Subventions région et département.....	116 571,00
Prélèvement sur recettes de fonctionnement.....	65 000,00

**RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1990
COMMUNE DE PLOURAC'H**

Recensement de la population de 1990 - Dépeillement exhaustif (lieu de résidence) - Copyright INSEE 1990.
** DEPT : 22 COMMUNE : 231 ** PLOURAC'H

POP 1.4 2 RES - POPULATION TOTALE PAR SEXE ET / OU
MEX 3.1 RES - MENAGES SELON LA NATIONALITE DE LA PERSONNE DE REFERENCE

AGE AU 31-12-90	POPULATION		EN MENAGE	HORS MENAGE	NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE	ENSEMBLE (FRANCAIS) (ETRANGERS)	
	TOTALE	%				FRANCAIS	ETRANGERS
TOTAL	435	100,0	221	214	435	0	0
0-19	87	19,4	34	33	87	0	0
20-39	84	19,3	51	33	84	0	0
40-49	46	10,6	21	25	46	0	0
50-59	56	12,9	33	23	56	0	0
60-74	118	27,1	50	68	118	0	0
75 ou +	64	14,7	32	32	64	0	0

ACT 1 RES - POPULATION ACTIVE PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE

AGE AU 31-12-1990	ENSEMBLE			HOMMES			FEMMES		
	POPULATION ACTIVE	ACTIFS (TAUX AYANT UN EMPLI)	CHOMEURS (TAUX INACTIF)	POPULATION ACTIVE	ACTIFS (TAUX AYANT UN EMPLI)	CHOMEURS (TAUX INACTIF)	POPULATION ACTIVE	ACTIVES (TAUX AYANT UN EMPLI)	CHOMEUSES (TAUX INACTIF)
TOTAL	170	43,9	152	111	9,4	101	50,2	91	8
15-24	17	38,5	13	2	12,8	10	38,5	7	10,0
25-29	21	95,9	15	6	28,6	17	100,0	13	41,2
30-39	35	92,3	34	1	2,9	21	95,9	21	87,5
40-59	89	87,2	82	7	7,9	48	88,9	45	85,4
60 ou +	8	4,4	8	0	0,0	5	6,1	5	0,0

NAT 1 RES - NATIONALITE

CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES	ENSEMBLE		HOMMES		FEMMES	
	(Ensemble)Français	Etrangers	(Ensemble)Français	Etrangers	(Ensemble)Fran- çaises	Etrangères
POPULATION TOTALE	435	435	221	221	214	214
0-14 ans	48	48	20	20	28	28
15-24 ans	43	43	26	26	17	17
25-29 ans	60	60	39	39	21	21
40-59 ans	102	102	54	54	48	48
60 ans ou plus	182	182	82	82	100	100
ACTIVITE :						
Actifs ayant un emploi salarie	48	48	29	29	19	19
non salariés	104	104	62	62	42	42
Chômeurs	16	16	8	8	8	8

MEX 3.1 RES - MIGRATIONS

CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES	LIEU DE RES(DONC AU 1er janvier 1982)			LIEU DE RESIDENCE - LIEU TRAVAIL
	ENSEMBLE	Même commune	Autre commune	
POPULATION TOTALE	435	344	366	152
Français	435	344	366	152
Etrangers	0	0	0	0
POPULATION ACTIVE	170	127	139	71
Actifs ayant un emploi Chômeurs	15	15	15	8
Militaires du contingent	2	2	2	0

KEVREDIGEZH SANT GWENOLE

23 octobre 1991

TRAVAUX:

L'objectif actuel est la mise en place de la petite verrière. A ce jour le grant de la rosace et du meneau est en place. La pose du vitrail est prévu pour la fin de l'année 1991 ou pour le tout début de l'année 1992. Le thème est choisi, la maquette est dessinée et la réalisation est confiée, comme pour la première verrière, à l'Atelier de Vitaux et de Décoration Ornementale de Quintin, dirigé par monsieur Budet. Ce vitrail est consacré au martyr de Sainte Barbe.

DOCUMENT:

DRAME A PLOURAC'H

Une chapelle foudroyée - Plusieurs victimes, deux tués

Le dimanche 21 juillet, vers 6 heures du soir, un orage s'est abattu sur la commune de Plourac'h au lieu-dit Saint Guinolet (Gwénoled), et à causé plusieurs victimes dont deux morts.

M. Plourin qui se trouvait sur les lieux au moment où la foule venait de se réfugier dans la chapelle, a aperçu la foudre tombant sur le clocher; à ce moment les personnes qui s'y trouvaient subirent une commotion et tombèrent les uns sur les autres; seul Plourin est resté debout; il a ressenti une légère brûlure au gros orteil du pied gauche et son soulier a été déchiré et les clous enlevés.

Lorsque les personnes tombées dans l'église sont revenues à elles, une panique s'est produite, tout le monde a pris la fuite, fortement impressionné et on a

constaté la présence du cadavre d'une femme, Jeanne Marie Joncour, 32 ans, Habitante Bolazec (Finistère), laquelle se trouvant sous le clocher avait été foudroyée. Le fluide a également atteint un jeune garçon, Pierre Morvan, âgé de 16 ans, domestique à Plourac'h; ce dernier a pu faire quelques pas et il est tombé hors de l'église.

Plusieurs personnes ont aperçu la foudre sous forme d'une boule de feu qui passait à peu de hauteur au dessus du sol et qui avant d'atteindre la chapelle a entaillé un sapin et jeté à terre sans plus de mal deux personnes qui passaient. En tombant sur le clocher la foudre a brisé la croix de fer qui tombant sur une marchande de bonbons devant l'église a failli la tuer.

Extrait de l'"ECHO Guingampais" du samedi 27 juillet 1907

Ce drame est à l'origine d'une gwerz écrite par un auteur local, publiée à l'époque en feuille volante, et qui est parue dans le numéro 2 du bulletin communal sous le titre de "à Saint Gwénoled". Notez la différence d'interprétation de l'évènement entre les deux documents.

H. Guéguen

La chapelle Saint Gwénéolé – Zant Gwenole

Le grand vitrail réalisé par M^r Budet, maître verrier à Quintin représente le saint et sa monture au milieu d'un pommier avec ses fruits colorés. Avec le vitrail de Sainte Barbe, Zantez Barban, patronne de nombreuses professions. Sur ce Run (colline, hauteur) de Plourac'h c'est toute une symbolique car on attribue à Saint Gwénéolé l'invention du cidre. N'avons nous pas la chapelle Saint Gwénéolé à Tonquédec (restaurée également, une situation privilégiée au nord et en partie d'un beau et luxueux verger, et à l'est, sur le talus, un if dans sa verdure sombre signe de pouvoir, d'éternité, et d'immortalité.

Depuis 1980, j'offre "d'an holl Blourac'hiz ha Plourac'herezed" (1) les vers de Madeleine Desroseaux parus dans les "Heures Bretonnes" (1933) sur les grands saints bretons très populaires tel saint Gwénéolé, moine savant tout fleuri d'héroïsme et de foi, avec saint Maudez à Plourac'h, au pays bas breton, ils sont " Gloire de leur paroisse, orgueil de leur canton".

Trugarez padred ha merc'hed ha bugale Kevredigezh Sant Gwenole; c'est la votre restauration dans cet édifice du patrimoine culturel de Plourac'h.

"C'est la modeste chapelle
Qui n'aurait pas un dévot
Si vous n'aviez parlé d'elle
Et n'aviez dit votre mot"
(à retrousser vos manches en laissant parler votre cœur)

Et que dire du vitrail ? La grande verrière vous pouvez l'apercevoir à travers les rayons du soleil. C'est pour moi un émouvant retour ! Un salut au pays de l'Argoat ,

" On avait dans le cœur l'attendrissante image
Ce sont des traits amis, c'est comme un cher visage..."

L'automne nuancé, le glorieux été,
Novembre en voiles gris, Juin vêtu de clarté..."

Sur ce terre au pied de la longère de la chapelle Saint Gwénéolé un panorama profond, splendide s'offre à la vue. Estivants, en votre saison familière un arrêt s'impose au bord de la route avec la visite de l'édifice restauré.

Il est temps que Saint Maudez reprenne vie car il y a friches et broussailles devons comprendre le passé, "Saint Maudez cultivait son champ l'âme tranquille".

Revenons à Saint Gwénéolé de Runors.

"Et toi Saint Gwénéolé, Dirais-je tes miracles ?
Ton abbaye austère à vu de gais spectacles.
Le roi Gradlon vint à Landevennec un soir
C'était jour de vigile, on mangeait du pain noir.
Saint Gwénéolé, gêné, baissait un peu l'oreille,
Le festin était maigre; il cherche une bouteille
Et bientôt les hanaps débordent d'un flot d'or.
- "Brevage diabolique et divin !... Verse encor,
Criait Gradlon ému, que n'ai-je, comme l'hydre,
Sept gueules, sept gosiers pour mieux goûter ton cidre !...
Gwénéolé ! soit béni, car c'est toi le premier
Qui trouva le trésor caché dans un pommier."

C'est ainsi que l'on attribue à Saint Gwénéolé l'invention du cidre et que les pèlerins retrouveront au Runors.

Pour mieux comprendre ce symbolisme je reprendrai, si vous le voulez bien, le cycle du pommier, de la pomme et du cidre; que je verrais bien revenir à Plourac'h dans le Pays d'Accueil de l'Argoat et, je souhaiterais ce tout intégré dans le Parc naturel d'Armorique. Plourac'h y a sa place !

Reprenons le cycle du pommier, pomme, cidre en poésie dans la veine qu'aime le docteur Rébillé à Callac, chanteur, écrivain, animateur de l'Argoat des Côtes d'Armor. A Plourac'h il se trouvera des habitants pour les traduire en breton et les chanter ! compositeurs dérouillez donc vos plumes !

La chanson des pommiers.

"Pommiers fleuris, exquise chose,
Tendres corolles, fins boutons,
Frêle décor tout blanc et rose,
Sourire des printemps bretons,

Vous serez, quand viendra septembre,
Vous qu'avril fit bouquet de fleurs,
Pères des fruits de pourpre et d'ambre,
Fruits paysans hauts en couleurs.

La pomme rose ou rouge ou blonde,
Fille des champs, simple et sans fard,
A le teint vif, la face ronde,
D'une Vénus pour campagnard.

La pomme est l'orange bretonne;
Ame odorante des vergers,
Elle met dans le vent d'automne
Ses parfums vivants et légers.

Les pommes aux passants offertes,
Ont vu plus d'un couple venir,
Elles en entendent des vertes,
C'est ce qui les a fait rougir !

Leur sang clair remplira les tonnes,
Le cidre aura de fiers destins
Aux jours des grandes soifs bretonnes:
Enterrements, noces, festins."

Les membres de l'association Kevredigezh Sant Gwenole dans l'organisation des fêtes profanes au bénéfice de la chapelle ont et auront l'obligation de recevoir les amis avec le "cidre bouché"

"Ame de nos vergers, ô liqueur sans pareille,
Cidre jaune ou doré qu'une fine bouteille
Enferme avec amour dans sa claire prison,
O cidre amer ou doux, à toi cette oraison !

Cidre ! sang généreux de nos beaux fruits d'octobre,
Nectar sans qui la Race eût été triste et sobre,
Tout Breton ayant soif ajoute à son Pater:

- Le pain quotidien et du cidre, mon père !
Le vin pour les Latins; pour les Saxons, la bière;
Mais pour nous, cidre doux ! cidre cuit ! cidre amer !"



Frédéric Le Guyader, dans une verve rabelaisienne l'a chanté, "la chanson du cidre". Gradlon revenant sur terre ferait son "Tro Breiz" des chapelles de Saint Gwénéolé en goûtant le "cidre des divers terroirs ou Broïou".

(1) Les habitants de la commune, des villages sauf pour le bourg s'appellent en ajoutant au masculin singulier "-ad", au masculin pluriel "-iz", au féminin singulier "-erez", au féminin pluriel "-erezed".
Pour le bourg "Bouc'hizien", ar "Vour'hizien".
Dans le parlé, la femme mariée conserve son nom de jeune fille



Henri MAHO

Président honoraire de Breiz – Santel

QU'ELLE EST BELLE NOTRE EGLISE

Le 12 juin dernier, les plourac'hais n'ayant plus de prêtre résidant, Monsieur l'abbé Le Bars organise une assemblée générale à laquelle tous les habitants de notre paroisse furent invités. Cette assemblée générale procéda à l'élection de deux équipes de laïcs pour la prise en charge de la paroisse en liaison avec le prêtre accompagnateur, l'abbé Le Bars.

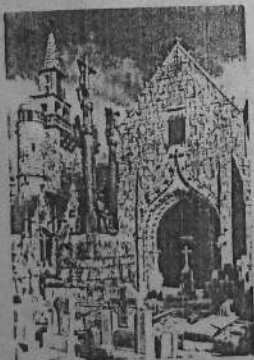
- 1 - Une équipe d'animation pastorale, dont la fonction est plus précisément :
 - de participer aux différents offices : les messes, les obsèques, éventuellement les mariages, etc...
 - d'assurer l'accueil de tous ceux qui ont recours aux services de l'église dans les foyers d'accueil désignés, de rendre visite aux malades, de leur porter la communion, etc...
- 2 - Une équipe de gestion chargée d'assurer la gestion comptable des fonds de la paroisse : fonds provenant des quêtes, services pour les défunts, dons divers, etc...

Toutes ces activités se déroulent sous la bienveillante autorité de Monsieur l'abbé Le Bars dans un esprit de service de toute la paroisse, sans aucune exclusion. Evidemment, les activités de ces deux équipes n'ont pas fait l'unanimité dans notre paroisse. (Jésus non plus ne l'a pas faite en son temps!!!). Il va de soit, comme l'avait rappelé l'abbé Le Bars, que le travail de ces équipes rentre dans la mission de l'église, et qu'en aucun cas ce travail n'est rémunéré. Ces équipes ne perçoivent pas d'argent pour leur dévouement : c'est un travail bénévole, au service de l'église. Ceci, nous l'espérons, mettra un terme à certaines rumeurs qui laissent penser que ces personnes "au service de l'église" étaient rémunérées.

Nous tenons, pour finir, à remercier tous ceux qui -très nombreux- nous soutiennent et nous témoignent leur sympathie à chaque occasion, et montrent ainsi leur intérêt pour la vie de la paroisse et de la commune.

Merci aussi à Jean et Jacqueline, nos animateurs de Calanhei, qui continuent à nous aider avec toute leur connaissance et leur gentillesse.

Enfin, un conseil pratique : l'année 1992 est proche, pensez à régler votre abonnement au bulletin paroissial. Prix : 60,00 F au presbytère de Callac ou auprès des responsables de PLOURAC'H.



1. L'enclos paroissial de Plourac'h (Cornaoualle), l'église, le porche sud et le calvaire.
Neuzo, pa soñ an hanter-noz
E touez ar re varu 'mou ar c'hiz
Du sevel en o bezioù kiox
Ils do vont, en spes, d'un iliz
(Alors, quand minuit sonne, la coutume veut, parmi les morts, qu'ils se lèvent dans leurs tombes fermées et s'en aillent, fantômes, à l'église.) Luzel, Ma bro, 1860

Yves et Rosette
LE BRYS

LE JARDIN PUBLIC

Depuis 7 mois on a :

- fait et planté trois jardinières rustiques,
- installé un toboggan, un tape-cul, un portique avec balançoire,
- édifier un château en granit taillé, avec deux tours à créneaux, petites ouvertures, et deux linteaux sculptés (en matériaux récupérés).

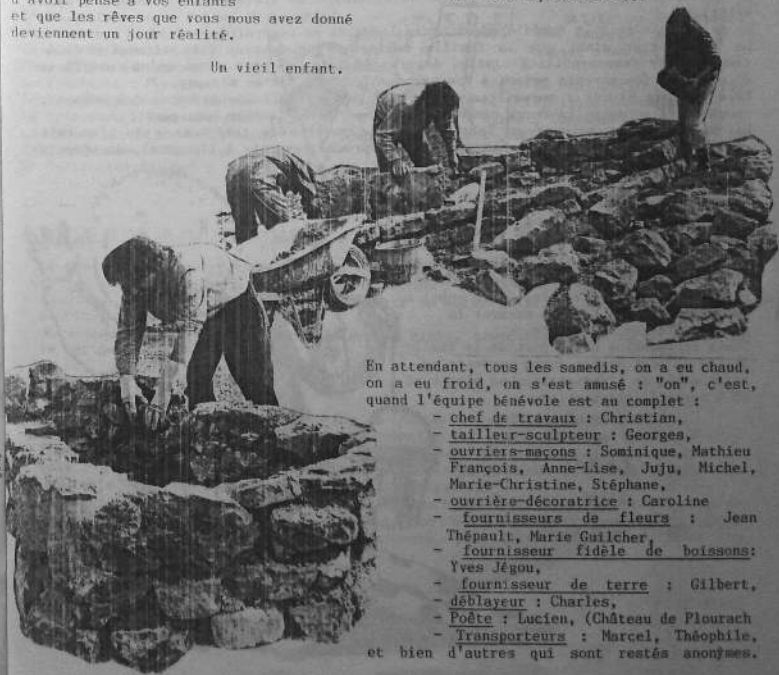
Début novembre, il reste :

- à finir les joints du château,
- à le décorer intérieurement (déjà apparaît un monstre en bas relief, dont vous pourrez lire l'histoire dans le prochain bulletin).
- à en faire un bac à sable,
- à construire l'abri-bus,
- à nettoyer le terrain, pour y planter des arbres, arbustes...

CHATEAU DE PLOURAC'H

Beaux bruns et jolies têtes blondes danseront à la ronde riant piaffant de plaisir au milieu de grands rires. Les filles joueront à la poupée et s'occuperont de leurs dentelles tandis que nous jouerons les archers renouvelant l'exploit de Guillaume Tell. Elles joueront aussi les mamans à l'ombre des grands cyprès et nous bondissant dans les agrès chasserons du repart les manants. Prenant la défense de nos demoiselles nous seront les rois du bac à sable et nous nous marierons avec elles à doux souvenir impérissable. Merci à vous les grands d'avoir pensé à vos enfants et que les rêves que vous nous avez donné deviennent un jour réalité.

Un vieil enfant.



En attendant, tous les samedis, on a eu chaud, on a eu froid, on s'est amusé : "on", c'est, quand l'équipe bénévole est au complet :

- chef de travaux : Christian,
- tailleur-sculpteur : Georges,
- ouvriers-maçons : Sominique, Mathieu François, Anne-Lise, Juju, Michel, Marie-Christine, Stéphane,
- ouvrière-décoratrice : Caroline
- fournisseurs de fleurs : Jean Thépault, Marie Guilcher,
- fournisseur fidèle de boissons : Yves Jégou,
- fournisseur de terre : Gilbert,
- déblayeur : Charles,
- Poète : Lucien, (Château de Plourac'h)
- Transporteurs : Marcel, Théophile,

et bien d'autres qui sont restés anonymes.

SERVICE BABY SITTING
ASSOCIATION A.D.M.R. CALLAC

L'association a pour but d'aider les familles en proposant un "Service" de garde d'enfants à domicile, le soir et le Week-End.

REGLEMENT INTERIEUR

Le service est ouvert à tous, à condition d'adhérer à l'association en versant une cotisation annuelle de 30,00 F.

Les gardes ne pourront être assurées que pour les enfants d'une même famille. Les différents types de gardes et les tarifs sont les suivants :

Garde horaire : 15,00 F de 19h à 23h en semaine ; de 19h à 24h le week-end.

Garde de nuit : 80,00 F de 19h au lendemain matin, repas du soir et petit déjeuner compris.

Garde de jour, le week-end seulement : 100,00 F la journée-150 F la journée + la nuit

Les tarifs seront doublés les jours fériés.

La famille devra contacter la responsable au minimum 3 jours à l'avance. A chaque intervention, le service devra être prévenu, faute de quoi, l'assurance de l'association ne couvrira pas les incidents éventuels.

La famille s'engage à reconduire à son domicile le Baby Sitter n'ayant pas de moyen de locomotion. Pour le Baby Sitter qui se déplace par ses propres moyens, la famille devra verser un supplément d'un franc du kilomètre de frais de déplacement (trajet aller).

Le paiement sera fait immédiatement après la garde en numéraire.

Le Baby Sitter ainsi que la famille demandeuse se devront être titulaires d'une assurance de responsabilité civile. Autorisation des parents ainsi qu'un certificat d'assurance des parents seront à fournir par les Baby Sitter mineurs.

Rôle du Baby Sitter : surveillance des enfants, surveillance du repas des enfants, coucher les enfants. Il devra attendre le retour de la famille pour partir.

La famille devra laisser au Baby Sitter les numéros de téléphone : de l'endroit où elle se trouve, ou de la famille la plus proche (avertie à l'avance), du médecin de famille ou de garde, des pompiers.

Elle sera tenue de signaler les difficultés que pourrait rencontrer le Baby Sitter.

Le Baby Sitter s'engage à la discrétion la plus absolue vis à vis des familles.

A la suite de manquements graves à la morale ou au service lui-même, l'association se réserve le droit de ne plus faire appel au Baby Sitter ou de ne plus assurer la garde auprès de la famille.

Toute réclamation de la part de la famille, ou du Baby Sitter devra parvenir au responsable de l'association au plus tard 48 h après l'intervention.

A.D.M.R.

CALLAC

TEL. : 96.21.51.45.



ASSOCIATION CANTONALE
- DE DECOUVERTES CULTURELLES ET SPORTIVES

Fondée le 1er juillet 1991, elle a pour projet de promouvoir et d'organiser le développement sur le canton de Callac, de loisirs éducatifs pour enfants, jeunes et adultes tout au long de l'année.

Elle s'engage à respecter et favoriser le droit de tous, et en particulier des enfants et des jeunes, de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et à encourager l'organisation à leur intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités créatives, artistiques, culturelles et sportives, dans des conditions d'égalité. Elle se donne pour objectif de gérer et développer les activités du Centre de Découverte Sportif ; de collaborer avec les associations existantes, les communes, les élus et les professionnels de l'animation ; d'amener enfants et adultes à découvrir et apprécier leur région et à s'y impliquer ; de connaître les besoins, les désirs, et les faire s'exprimer ; de proposer de nouvelles activités éducatives et d'aider à la mise en place des projets d'enfants et de jeunes, de favoriser les relations entre jeunes et adultes et inciter les parents à participer aux loisirs de leurs enfants ; de créer un lieu d'accueil et de rencontre qui pourrait devenir le carrefour des diverses initiatives des différents acteurs de la vie culturelle, associative et sportive du canton.

La durée de l'association est illimitée. Elle a son siège à la Mairie de Callac.

L'association se compose de membres

de membres bienfaiteurs,

un élu représentant de

Composition du bureau :

Le Président : Monsieur

Le Vice-Président : Monsieur

Le Trésorier : Monsieur JACQ

Le Trésorier-Adjoint : Madame

Le Secrétaire : Monsieur

Le Secrétaire-Adjoint :

C.D.S.

actifs ou adhérents,

de membres de droit :
chaque commune.



LACIVER Henri, BULAT-PESTIVIEN
LE QUERE Yves, CALANHEL,
Michel, CALANHEL,
JONCOUR Marie Claude, CALLAC
LE BIHAN François, PLOURAC'H
Monsieur PEDRON Marcel, PLOURACH

ACTIVITES MISES EN PLACE ACTUELLEMENT

- Le Centre de Découverte Sportif le mercredi après-midi pendant la période scolaire. Une quarantaine d'enfants du canton y participent, dont 7 de Plourac'h.
- Cours de natation à la piscine de Carhaix le mardi soir. 20 participants dont 3 de Plourac'h.
- Recensement sur le canton des différents clubs, associations et structures dans le but de faire un annuaire.

PROJETS

- Connaître les besoins de la population du canton et les faire s'exprimer.
- Travailler en collaboration avec les associations culturelles et sportives, les communes, du canton, il ne s'agit pas de se substituer aux associations existantes, mais plutôt de leur proposer une collaboration, un service, par exemple faire des projets d'activités comprenant des études budgétaires.
- Mise en place d'activités culturelles et sportives sous forme de microcycles de 5 à 10 séances, de stages de 1 à 5 jours sur les différentes communes du canton et ailleurs (pour les enfants et adolescents, plus particulièrement pendant les vacances scolaires).

F. LE BIHAN



**SOCIÉTÉ DE CHASSE DE PLOURAC'H
LA DIANE**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



- 1 - OUVERTURE :** Du 22/09/91 à 9 h au 29/02/92 à 17H30
- de l'ouverture générale au 31.10.91 : 9H00 - 18H30
- du 01.11.91 à la clôture générale : 9H00 - 17H30
- 2 - JOURS DE CHASSE :** Dimanches, jours fériés, lundi d'ouverture, jeudis ou samedis au choix (le jour choisi doit figurer sur la carte sociétaire)
- 3 - INVITATIONS :** Maximum 5 par sociétaire et ceci à partir du 20/10/91. Prix des cartes invitation 35 F. La personne qui invite doit accompagner l'invité pour faciliter le contrôle. Le règlement intérieur doit être remis à l'invité.
- 3 - PRIX DES CARTES :**
- | | |
|-----------------------|-------|
| - sociétaire..... | 170 F |
| - semi/extérieur..... | 210 F |
| - extérieurs..... | 440 F |
- 5 - PERDRIX :** Chasse autorisée les dimanches 22/09/91 et 29.09.91. Prélèvements limités à 2 perdrix par chasseur et 9 par groupe de chasseurs et ceci par jour de chasse.
- FAISANS :** Le tir des poules est strictement interdit. Le tir des coqs uniquement à raison de UN par chasseurs et par jour de chasse.
- LAPINS :** Prélèvement limité à 2 lapins par chasseurs et 4 par groupe de chasseurs et ceci par jour de chasse. Fermeture du lapin fixée au 01.01.92
- LIEVRES :** Ouverture le 10.11.91 et fermeture le 24.11.91. Chasse uniquement dimanches et jours fériés. À raison de 1 par groupe de chasseurs et par jour de chasse. Prière de respecter scrupuleusement les dates d'ouverture et de fermeture ainsi que le plan de chasse.
- CHEVREUILS :** 3 bracelets
lère battue : le 6/10/91
Battue au renards l'après-midi si le quota est atteint le matin. Interdiction formelle de chasser d'autres gibiers ces jours là.
- BECASSES :** Fermeture le 12.01.92
- PIGEONS :** Fermeture le 12.01.92
- BECASSINES :** Fermeture le 12.01.92
- CANARDS :** fermeture le 12.01.92
- NUISIBLES :** (corbeaux, pies, ...) ne pas oublier de remettre les deux paires de pattes.
- 6 - BRACONNAGE :** Plus que jamais, il a été décidé d'être très sévère à l'encontre d'actes de braconnage éventuels. Il est rappelé que le Président est habilité à exclure de la société de chasse les personnes coupables d'un délit de braconnage.
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES COTES D'ARMOR,
19 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC - Tél. : 96.33.15.92
Responsable des gardes de chasse : M. Kersaudy-tél:96.20.58.04
Garde-chasse M. PHILIPPE.
Bonne chasse.

LE SECRETAIRE
Y. FER



**C'HOARIOU BREIZH
SPORTS ATHLETIQUES BRETONS**

A-viskozh eo bet dedennet mab-den gant ar c'hoarioù. C'hoarioù ar vugaleaj : troa-dig-kamm, mouchig-dall et skol ha c'hoarioù an oad-gour diwezhatoc'h : c'hoarioù nerzh ha c'hoarioù oueskted. War ar maez gwechall e veze kavet tud da c'hoari gant o binvioù labour hag an danvez obriet : ar vedirien a daole uhel ar boutelladoù kolo ; ar goadourien a wernie ar berchenn ; a garrerien a save an ahel-karr ; ar goved an annev ; ar vilinerien a gevez o redek, bep a samm 200 lur war o skoaz ; a vengleuzerien a vanne ar maen-pouez, a save ar c'hravazh ; ar gordennerien a sache war ar godenn, evel ar vorarrien, h.a.

DESCRIPTION

Les jeux de tous temps ont passionné les humains, jeux de l'enfance, marelle colin-maillard, dans les écoles, puis jeux des adultes, jeux de force et d'adresse. Jadis, ils trouvaient leurs adeptes dans les campagnes, dans les métiers ruraux où l'outil et la matière transformés devenaient agrès : les moissonneurs jetaient haut la botte de paille ; les bûcherons levaient la perche ; les charrons, l'essieu de charrette ; les maréchaux, l'enclume ; les meuniers se mesuraient à la course, une écuelle de 200 livres sur l'épaule ; les carriers lançaient la pierre lourde, ils levaient la civière ; les cordiers tiraient la corde, comme les marins, etc...



La F.N.S.A.B. (Fédération Nationale des Sports Athlétiques Bretons) BODADEG AR C'HOARIOU a sélectionné depuis 1980 huit jeux. AR MAEN POUEZ (la pierre lourde)-AR VAZH-YOD (le bâton à bouillie)-AR AHEL KARR (l'essieu de charrette)-GWERNIAN AR BERCHENN (le lever de la perche)-CHECH FUN (le tir à la corde)-REDADEG GANT UR SAMME A GANT LUR (la course de relais avec charge de 50 kgs)-AR VOUTELENN (la gerbe)-AR C'HRAVAZ (la brouette).

HISTORIQUE

S'il les jeux se pratiquent depuis des siècles, les règles ont évoluées selon les régions et les ans. Depuis le début du XX^e siècle, peu d'écrits les concernant sont conservés. En 1928, le docteur COTONNEC en créant la FALSAB (Fédération des Amis des Luttas et des Sports Athlétiques Bretons) rêvait d'unifier tous les sports bretons, sa mort en 1935 l'empêcha de réaliser son but. Il faut attendre 1974 pour que commence dans le cadre de FALSAB la restructuration des sports bretons. En 1978, à lieu à LANGONNET dans le Morbihan, le premier "championnat de Bretagne des Sports Athlétiques Bretons". En 1980, lors de la transformation de la FALSAB en confédération se crée la FNSAB. Cette nouvelle fédération, avec la fédération de Gourin, se retrouve dans la FALSAB. La FNSAB comprend six Fédérations Départementales (deux dans le Finistère).

MANIFESTATIONS

Chaque année, deux à trois épreuves sélectives amènent les meilleurs concurrents aux championnats départementaux, qui ensuite sélectionnent les champions pour la finale, le championnat de Bretagne. Le 14 juillet, depuis 1974, a lieu à LANGONNET les "C'HOARIOU BREIZH" depuis 1989. Ces jeux se déroulent désormais à la TRINITE LANGONNET. Une sélection de Bretagne affronte à LORIENT, lors du Festival Interceltique, les représentants des pays celtiques. Tout l'été, de mai à septembre dans de nombreux villages de Bretagne l'affrontent nos athlètes dans des fêtes diverses. De nombreuses compétitions internationales accueillent nos équipes : au pays Basque, en Suède...

CONTACTS PERMANENTS : FLOC'H Marcel Président FNSAB, Treoual 29600 ST MARTIN-DES-CHAMPS. Tél. : 98.63.29.78.

LA CYNARA

LES PREMIERS PAS DE LA CYNARA

La cynara, une plante venue d'Uruguay via l'Espagne, a fait son apparition dans le centre Finistère. Bien qu'encore cultivée à titre expérimental, la première récolte semble prometteuse. C'est sans aucun doute en raison de la saison relativement chaude et bien arrosée dans le centre-Bretagne que la première récolte de cynara - sorte "d'artichaut fourrager" - a obtenu près de Carhaix des résultats prometteurs. Les quatre hectares coupés mercredi dernier ont fourni près de 60 tonnes de matière brute avec deux mois d'avance sur le programme. Ce fourrage devrait être déshydraté pour produire environ quatre tonnes de bouchons destinés à l'alimentation animale. Une seconde coupe est même envisagée en novembre. En tout, près de cinquante hectares de cynara ont été enssemencés autour de Carhaix. Cette plante oléagineuse venue d'Uruguay, qui fait aussi office de couvre-sol, semble bien convenir aux parcelles vouées à l'extensification : elle se reproduit - dit-on - sans aucune intervention, sur une durée de douze à quinze ans. Selon les responsables de "Agri-Ouest Protéines", la société qui envisage de créer une usine de déshydratation à Carhaix, le prix de revient de la cynara à l'hectare serait de 6500 F la première année. Par la suite, le coût de revient moyen se situerait autour de 3500 F/ha pour un revenu brut de 9000 F/ha. Toujours selon les animateurs de cette société, le désherbage ne serait plus nécessaire après une première coupe. Il semble néanmoins que les traitements sélectifs de cette culture ne soient pas encore bien au point. Par ailleurs, certaines parcelles ont été victimes cette année du mildiou, auquel il faudra aussi trouver la parade. Dans les semaines qui viennent, une seconde récolte devrait fournir des graines capables de produire de l'huile de table. Le résidu pouvant constituer un tourteau pour les bovins. Il ne s'agit pour l'instant que des premiers essais dont les résultats demandent à être confirmés.

Charlie GRALL
Ouest-France du 27.08.91

CYNARA : UN "DROIT A PRODUIRE" BIEN COUTEUX

Nouveau concurrent de la luzerne pour la production de protéines sur le sol breton l'artichaut sauvage "cynara" fait parler de lui dans les campagnes. Les techniciens des Chambres d'Agriculture et des coopératives demeurent très réservés sur les chances de succès de cette culture dans notre région et sur la réussite financière des producteurs invités à s'engager dans des contrats de production avec la société Cynara France par le biais d'"Agri Centre Bretagne" à Carhaix. Les techniciens notent que la coopérative Océane dans les Charentes, après un an d'expérience a enregistré des rendements de matière sèche (MS) de 7 à 8 tonnes à l'hectare soit moitié moins que les chiffres annoncés par les promoteurs. L'expérience sur quelques parcelles en Bretagne n'est pas suffisante non plus pour connaître le comportement de cette plante et les traitements de désherbants et insecticides nécessaires. Les frais de mise en culture par ailleurs apparaissent disproportionnés devant l'incertitude des résultats escomptés. Cynara France demande le versement de 2800 F/ha payable moitié avant le semis et l'autre moitié 90 jours après. Cette somme prévue pour couvrir les frais de semence et de mise en place de la culture par entreprise apparaît aux yeux des techniciens comme un véritable "droit à produire" dont le coût est prohibitif. A cela s'ajoute une redevance de 5 F le quintal de bouchon déshydraté dans le cas de déshydratation ou 10 F par tonne d'ensilage. Les techniciens estiment qu'avec un prix producteur des bouchons de cynara voisin de celui de la luzerne (550 F la tonne), ou bien de la graine à 300 F le quintal, "il faut attendre 5 ans pour rentrer dans ses frais".

LE TELEGRAMME
04.11.91

HISTOIRE D'EAUX

UN RUISSEAU TRAVERSE VOTRE TERRAIN ; VOUS HABITEZ AU BORD D'UNE RIVIERE... AVEZ-VOUS DES DROITS SUR L'EAU ?

L'eau est un monopole lorsqu'elle est distribuée par un service public. Vous devez, pour en disposer, vous conformer aux règlements établis par votre collectivité locale. Mais les eaux qui traversent naturellement vos terres répondent à d'autres règles.

Le code civil précise que "la propriété du sol entraîne la propriété du dessus et du dessous" ; cela signifie que vous pouvez disposer des fruits du sol et du sous-sol de votre terrain, y compris l'eau qui y circule, à condition qu'elle n'appartienne pas au domaine public.

Ainsi, les eaux de pluie appartiennent au propriétaire du terrain qui les reçoit. Vous avez le droit de les capter et de les stocker ou de les laisser couler naturellement chez votre voisin à la condition de ne pas causer de dommage au terrain en aval du vôtre : débit d'eau trop considérable, accumulation de boue ou déversement dans le terrain voisin d'eaux usées ou insalubres.

VOUS ETES PROPRIETAIRE D'UNE SOURCE

Vous avez en revanche l'obligation de recueillir les eaux de pluie tombant sur vos toits : c'est la servitude d'égout de toits. Votre voisin, lui, doit supporter la servitude d'écoulement, sans créer d'obstacle. Il ne peut empêcher l'eau de couler sur son terrain en la faisant refluer vers le vôtre, en construisant une digue, par exemple.

Le code civil prévoit que celui qui a une source sur son terrain peut utiliser l'eau à volonté, dans les limites et les besoins de sa propriété. La source appartient donc au propriétaire du sol. A ce titre, vous avez le droit de la capter et de l'utiliser et même d'en priver votre voisin, à moins que ce dernier ne prouve une malveillance de votre part, ou encore qu'il possède un droit de jouissance par titre ou par prescription trentenaire.

Mais vous ne pourrez pas retenir l'eau si votre source est nécessaire aux habitants d'un village ou d'un hameau. Quand elle constitue le seul point d'eau potable et salubre d'une commune, le maire peut la réquisitionner, moyennant une indemnité. Enfin, si votre source forme un cours d'eau, vous en gardez le droit d'usage mais pas le droit de propriété : vous ne pouvez pas la retenir, ni la détourner de son cours naturel. Vous pouvez l'utiliser à condition de maintenir en permanence en aval de votre propriété un débit minimal permettant la reproduction de la vie animale et végétale.

Cette règle ne peut s'appliquer que si le débit de la source est assez fort pour constituer un véritable cours d'eau.

LE RIVERAIN D'UNE EAU COURANTE

Lorsque votre propriété borde une eau courante qui n'appartient pas au domaine public, vous pouvez vous en servir sur son passage pour l'irrigation. Il en est de même lorsque l'eau traverse votre terrain, à condition de la restituer à la sortie à son cours ordinaire. Cette disposition s'applique notamment aux cours d'eau non navigables et non flottables.

EN CAS DE LITIGE

Le tribunal de grande instance (adresse à la mairie) du lieu des propriétés est compétent pour toute contestation concernant les servitudes d'écoulement des eaux. C'est lui, par exemple, qui fixe indemnités ou dommages-intérêts en cas de non respect d'obligations par le propriétaire.

LE PELERIN - NATHALIE CRESPEAU



A PROPOS D'UN GUIDE DE PLANTATION

Extrait de la lettre de Monsieur Charles Josselin, Président du Conseil Général des Côtes d'Armor aux Maires du département.

"Le Conseil Général a engagé depuis plusieurs années une politique en faveur de la réalisation de haies bocagères. Il mène par ailleurs différentes actions sur la production forestière et la valorisation de l'arbre.

Pour accompagner cette politique, et à l'approche de la saison de plantation, trois documents viennent d'être édités :

- un guide de plantations qui est à la fois un document de sensibilisation et un guide technique pour la plantation d'arbres isolés et de haies bocagères ;
- un dépliant de large sensibilisation sur le thème, "L'Arbre, la Vie" ;
- une affichette reprenant le visuel du dépliant."

Introduction du guide de plantation :

L'ARBRE, LA VIE...

De tout temps, l'homme a associé l'arbre aux principaux événements de sa vie, pour célébrer une naissance, pérenniser un événement, un espoir... Souvent même il s'est identifié à lui. Symbole de confiance et d'espoir, l'arbre est aussi devenu synonyme d'harmonie et d'équilibre par rapport aux problèmes d'environnement auxquels nous sommes de plus en plus confrontés. L'arbre, qu'il soit planté en haies ou isolé, apparaît comme un partenaire privilégié dans nos actions de tous les jours, pour la qualité de notre cadre de vie bien sûr, mais aussi pour le bon fonctionnement de nos activités économiques. C'est pourquoi le Conseil Général des Côtes d'Armor, en complément des actions qu'il mène déjà en ce domaine, met à la disposition des habitants de ce département, un véritable guide pratique de plantation, qui rend l'acte de planter accessible à tous : agriculteurs, industriels, élus, associations, scolaires, particuliers. J'espère qu'il permettra à chacun de contribuer à la construction d'un ensemble harmonieux dans lequel il fera bon vivre et travailler."



L'ARBRE, LA VIE
(Dépliant)

L'arbre et la haie respirent la vie : le poumon vert restitue l'indispensable oxygène, et il retient en partie l'eau des pluies qui alimentera nos réserves souterraines, les nappes phréatiques. Ainsi, l'arbre atténue la sécheresse, évite l'érosion des sols, et donne bien sûr de l'ombrage aux hommes et aux animaux. Ensemble, arbres et arbustes luttent contre le vent et la tempête : ils protègent les bâtiments et les cultures.

L'arbre et la haie : les racines de la vie

Au pied des frondaisons se développe une flore riche et variée, souvent spécifique à notre pays. En leur sein, s'abrite et se nourrit une foule d'animaux ou d'insectes utiles : en particulier, le gibier y trouve refuge et alimentation. L'arbre et la haie témoignent de la vitalité de la nature, et participent à l'équilibre écologique.

Plantations de haies bocagères

En 1991, les programmes de plantations après aménagement foncier ont permis de replanter 65 km de haies et 100 ha de bosquets.

Embellissement des exploitations

Le concours d'embellissement des exploitations agricoles a concerné 200 participants en 1990. L'accent est mis sur l'intégration des exploitations en paysage environnant.

Amélioration du cadre de vie

Les communes participent à une meilleure qualité de la vie en réalisant des plantations dans leur centre-bourg, les zones artisanales, les lotissements...

Sentiers de loisirs

Pour le plaisir de tous, 4000 kilomètres d'itinéraires de randonnée ont été aménagés grâce à l'action concertée des associations et des collectivités locales.

Depuis la tempête de 1987, 25 millions de francs de financement publics ont été consacrés à la reconstitution de 2 200 km de forêt.

Un patrimoine à valoriser

Préserver et exploiter les arbres, les haies ou les forêts, réaliser de nouvelles plantations, c'est savoir tirer parti du milieu naturel. Haies d'arbustes et haies fruitières demandent à être valorisées : pour les arbres, selon leur destination future, bois de chauffage ou bois d'œuvre, il convient de choisir leur essence.

L'équilibre naturel

Partout où est l'arbre, se noue le contact entre l'homme et la nature : pour votre plaisir, vous aimez vous promener ou courir dans les chemins boisés, les sentiers de randonnée, les coulées vertes en agglomération... Pour que tous en profitent, il faut continuer à aménager le cadre de vie intégrant terres agricoles, zones artisanales et industrielles, activités de tourisme ou de loisirs. Construire notre environnement c'est retrouver un certain équilibre.

POUR EN SAVOIR PLUS Un "GUIDE DE PLANTATION ARBRES ET HAIES" est disponible au Conseil Général (S.D.A.E.). Il vous aidera à prévoir et organiser vos plantations, autour de votre maison, de vos terres ou de vos bâtiments.

OU SE RENSEIGNER ?

Diffusion du "GUIDE DE PLANTATION ARBRES ET HAIES", plantations de haies et de bosquets, actions du Conseil Général en faveur de l'arbre :
CONSEIL GÉNÉRAL Service Départemental de l'Agriculture et de l'Environnement (S.D.A.E.), 2, rue du Parc - BP 2375 - 22023 SAINT-BRIEUC Cédex 1. Tél. 96.62.63.11.

Plantations le long des routes :

CONSEIL GÉNÉRAL Service des Transports, des Routes et du Patrimoine, 3, place du Général de Gaulle - BP 607 - 22011 SAINT-BRIEUC. Tél. 96.62.62.22

Aménagement des sentiers :

CONSEIL GÉNÉRAL, Service de l'Action Scolaire, Sportive, Culturelle et du Tourisme, 2, rue Jean Kuster - 22000 SAINT-BRIEUC. Tél. 96.62.62.22

Plantations à l'intérieur des sièges d'exploitations agricoles et schémas d'organisation
Chambre d'Agriculture Maison des Agriculteurs, Rue du Chalutier sans Pitié - BP 54 - 22190 PLERIN. Tél. 96.74.63.63.

Plantations de centre-bourg, lotissements, zones artisanales :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, 9, place du Général de Gaulle 22000 SAINT-BRIEUC. Tél. 96.61.51.97.

Elaboration des dossiers de reconstitution forestière, actions de l'Etat en faveur de l'arbre :

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Service Aménagement Foncier, Forêt, Chasse, 1 § 3, rue du Parc - BP 56 - 22022 SAINT-BRIEUC Cédex. Tél. 96.62.67.00



SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
2, rue du Parc - BP 2375
22023 SAINT-BRIEUC Cédex 1

avec la collaboration de : CAUE, CHAMBRE D'AGRICULTURE



AU JOUR LE JOUR

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

DEPUIS LE 1ER FEVRIER 1991

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin.....	8H30-12H	8H30-12H		8H30-12H	8H30-12H
Après-midi	14H-17H	14H-17H	<u>FERME</u>	14H-17H	14H-17H



M.S.A.

Permanence premier et troisième mardis de chaque mois à la mairie de 10H45 à 12H00.
Permanence assurée par Madame JOSSE.

PERMANENCE DU 1ER ADJOINT

Marcel PEDRON, Maire-Adjoint, tient une permanence en Mairie le lundi de 10H00 à 12H00.

MISSION LOCALE

Une permanence de la Mission Locale a lieu les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois à la Mairie de Callac de 9H30 à 12H00. Permanence assurée par Elisabeth MAHE.

ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères est effectuée tous les quinze jours dans la campagne. La commune est donc divisée en deux parties, l'une située au nord de l'axe formé par la route allant du Moulin des Prés à Kerdudal en passant par le bourg, l'autre située au sud de cet axe.



CECI VOUS CONCERNE !

Certaines communes autour de Plourac'h mettent en place UNE BIBLIOTHEQUE.
POURQUOI PAS CHEZ NOUS ?

Une bibliothèque s'adresse à tout le monde, on y trouve :
revues, journaux, documentaires, bandes dessinées, romans, cassettes..

De plus, ce pourrait être un lieu de rencontre pour les différentes générations de Plourac'h.

La Bibliothèque Centrale de Prêt mettrait gratuitement à la disposition de la commune des collections de livres pour enfants et adultes qui seraient renouvelés régulièrement.

CE PROJET VOUS INTERESSE ? Alors n'hésitez pas à remplir ce questionnaire et à le remettre en Mairie avant le 31 janvier 1992. Merci d'avance.

Penseriez-vous fréquenter cette bibliothèque ? (*) OUI NON

Si oui :

Combien de personnes de votre foyer feraient la démarche ?

Auriez vous des livres ou revues à donner ? (*) OUI NON
(Cette question n'implique pas forcément un oui systématique, mais il y a souvent des livres ou revues qui dorment dans un placard ou un grenier).

(*) cochez la case correspondante

CECI VOUS CONCERNE !

Certaines communes autour de Plourac'h mettent en place UNE BIBLIOTHEQUE.
POURQUOI PAS CHEZ NOUS ?

Une bibliothèque s'adresse à tout le monde, on y trouve :
revues, journaux, documentaires, bandes dessinées, romans, cassettes..

De plus, ce pourrait être un lieu de rencontre pour les différentes générations de Plourac'h.

La Bibliothèque Centrale de Prêt mettrait gratuitement à la disposition de la commune des collections de livres pour enfants et adultes qui seraient renouvelés régulièrement.

CE PROJET VOUS INTERESSE ? Alors n'hésitez pas à remplir ce questionnaire et à le remettre en Mairie avant le 31 Janvier 1992. Merci d'avance

Penseriez-vous fréquenter cette bibliothèque ? (*) OUI NON

Si OUI :

combien de personnes de votre foyer feraient la démarche ?

Auriez vous des livres ou revues à donner ? (*) OUI NON
(Cette question n'implique pas forcément un oui systématique, mais il y a souvent des livres ou revues qui dorment dans un placard ou un grenier).

(*) cochez la case correspondante